



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE L'ÉRABLE



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Aux contribuables intéressés des municipalités de la MRC de L'Érable : Inverness, Laurierville, Lyster, Notre-Dame-de-Lourdes, Paroisse de Plessisville, St-Ferdinand, Saint-Pierre Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax, Ville de Plessisville, Ville de Princeville, Villeroy.

Avis Public

AVIS est donné par le soussigné, Dominic Doucet, coordonnateur en matières résiduelles, que deux assemblées de consultation publique sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable se tiendront aux endroits suivants :

| 1 ^{re} consultation : 26 janvier 2016 à 20h00 | 2 ^e consultation : 28 janvier 2016 à 20h00 |
|---|---|
| Bureau municipal de Laurierville 140 Rue Grenier, Laurierville, QC G0S 1P0 | Salle des Chevaliers de Colomb 1880 Rue Savoie, Plessisville, QC G6L 3R8 |

Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de maires et de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunautaire et protection de l'environnement) ayant pour objet de fournir les informations nécessaires à la compréhension du projet de plan de gestion des matières résiduelles, ainsi que de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les citoyens, groupes et organismes qui désirent déposer un mémoire doivent l'acheminer au bureau de la MRC ou le faire parvenir par courriel au plus tard le 28 janvier 2016.

Par courrier :

MRC de L'Érable
1783, av. Saint-Édouard, bureau 300
Plessisville (Québec) G6L 3S7

Par courriel : DDoucet@erable.ca

Ce projet de Plan de gestion peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale ainsi qu'au bureau de la MRC de L'Érable. Le document est également disponible sur le site internet : www.erable.ca/pgmr.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le coordonnateur, M. Dominic Doucet, au (819) 362-2333, poste 1226.

DONNÉ à Plessisville, ce 02 décembre 2015.

Sommaire

Mise en contexte

En vertu de la Loi sur la qualité de l'Environnement, les Plans de gestion des matières résiduelles doivent être révisés tous les cinq ans par la municipalité régionale. L'adoption du dernier PGMR ayant été faite voilà plus de cinq ans, la MRC de L'Érable a alors adopté, le 14 octobre 2015, le projet de PGMR, qui permet d'établir le portrait territorial de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

En concordance avec les obligations gouvernementales, le PGMR couvre l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles : le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) ainsi que celui de la rénovation, construction et démolition (CRD). Les actions prévues mèneront à la réalisation des objectifs nationaux identifiés par le gouvernement du Québec.

Contenu

Le PGMR comprend:

- Une description du territoire d'application;
- Une mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes municipales;
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations présentes sur le territoire;
- Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire : résidentiel, ICI et CRD pour l'année 2013;
- Un recensement des installations de récupération, de valorisation et d'élimination;
- Un énoncé des orientations et des objectifs ainsi qu'un plan d'action pour atteindre ces objectifs;

Plan d'action 2016-2021

Le plan d'action 2016-2021 énonce cinq grandes orientations pour la MRC de L'Érable :

- Collecter et traiter la matière organique des municipalités de la MRC de L'Érable;
- Accroître la disponibilité des lieux de dépôts pour les TIC et RDD;
- Réduire l'enfouissement des déchets;
- Informer les citoyens quant aux matières résiduelles;
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi.

Ces orientations se traduisent en objectifs spécifiques à atteindre à travers 38 mesures contenues dans le plan d'action de la MRC :

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 600 kg/hab;
- Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles ;
- Augmenter le taux de recyclage à 60%;
- Atteindre un taux de récupération de 60% des matières putrescibles pour le secteur résidentiel;
- Maintenir et améliorer le taux de recyclage des matières organiques du secteur des ICI;
- Accroître le recyclage des bardeaux d'asphalte pour qu'il atteigne 80%;
- Maintenir et accroître le taux de recyclage du secteur CRD;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs prévus dans *le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*;
- Implanter une collecte ou un mode de traitement alternatif des matières putrescibles dans la MRC de L'Érable au plus tard en 2020;
- Adopter une réglementation et des actions cohérentes aux objectifs du plan d'action de la politique nationale;
- Mettre en place des collectes pour des matières qui sont peu ou pas récupérées actuellement.